

:

. :

-

Introduction

L'évolution des principaux indicateurs de développement et en particulier l'indice composite du développement humain (HDI) reflètent l'état d'amélioration ou de dégradation des conditions de vie des populations concernées et conséquemment l'efficacité ou l'inverse dans l'allocation des ressources et de leur bonne ou mauvaise gestion. Les chiffres qui sont publiés régulièrement par les institutions internationales (BM en l'occurrence et pas seulement) montre pour de nombreux pays à travers le monde plus particulièrement en Afrique une considérable régression. En dépit de ressources importantes comme c'est le cas pour l'Algérie la pauvreté loin de reculer s'étend de plus en plus. C'est ce qui a poussé et pousse encore à s'interroger sur les causes qui ont entraîné ces situations de blocage du développement socio-économiques... C'est ainsi qu'on est arrivé à se focaliser non plus sur les techniques de préparation des plans de développement et leur financement mais sur la nature des systèmes socio-économiques en place et la logique de leur fonctionnement sources de corruption, d'inégalités, de pauvreté... et présentement appréhendée comme facteur principal du blocage sinon de paralysie des économies nationales. C'est ce qui explique sans doute pourquoi l'accent est mis et cela depuis au moins deux décennies sur la bonne gouvernance comme facteur déterminant du développement économique et social au sens large (durable).

L'expérience algérienne illustre parfaitement cette appréhension comme on tentera de le montrer dans cette modeste intervention.

1/ La nouvelle exigence de la problématique du développement : la bonne gouvernance :

1-1- définition

On reconnaît habituellement la difficulté de définir de manière précise le concept de gouvernance, mais on s'entend par contre, généralement, pour reconnaître qu'il couvre un champ plus large que celui de la notion de gouvernement auquel il était assimilé dans la mesure ou il faisait référence à l'action ou à la manière de gouverner et longtemps son usage est resté ainsi circonscrit aux questions constitutionnelles et juridiques concernant la conduite des affaires de l'Etat. De nombreux auteurs(8) reconnaissent, en effet, que la notion de gouvernance s'inscrit dans une problématique assez large, d'efficacité et d'efficacités de l'action publique ainsi que sur les rapports entre l'autorité et le pouvoir. La notion de gouvernance repose en fait sur trois fondements ou postulats théoriques.

- Le premier concerne l'existence d'une crise de gouvernabilité c'est à dire la perte de centralité de l'instance étatique et la moindre efficacité et efficacité de l'action publique.

- Le second est que cette crise reflète l'épuisement des formes traditionnelles d'actions publiques et le désillusionnement de l'opinion publique.

- Le troisième et dernier postulat concerne l'émergence d'une nouvelle forme de gouvernance qui soit mieux adaptée au contexte.

Cette nouvelle gouvernance se caractérise par le passage de « la tutelle au contrat, de la centralisation à la décentralisation, de l'Etat redistributif à l'Etat régulateur, de la gestion de service public à la gestion selon les principes du marché, de la « guidance » publique à la coopération des acteurs publics et des acteurs privés »(9)

La gouvernance implique ainsi, aujourd'hui, une nouvelle organisation du pouvoir et nouvelle façon de gouverner la société. En somme la gouvernance renvoie ici à ce qui pourrait être qualifié de nouveau paradigme de la gestion publique (10).

L'objectif d'une meilleure gouvernance actuellement poursuivi par maints Etats, tant du Nord que du Sud comprend à la fois le désir d'une direction politique davantage capable légitime et responsable et le projet d'une exécution administrative, techniquement correcte, moins coûteuse et plus efficace que celles auxquelles on s'était accoutumé(11).

Comme on peut le remarquer, le caractère hétérogène de la notion de gouvernance revêt aujourd'hui de multiples significations et se prête à de multiples usages. C'est ce qu'on retrouve dans l'approche des institutions internationales (B.M., FMI, PNUD).

1-2- L'approche des institutions internationales (B.M., FMI, PNUD) :

C'est sans aucun doute, au sein des institutions internationales et du système des nations unies que le concept de gouvernance a connu le plus de développement et de vulgarisation par des tentatives d'application sur des systèmes concrets dans les pays du sud. Alors que dans les pays du Nord, on parle de « nouveau rôle de l'Etat » dans un contexte de mondialisation et de « réinvention du gouvernement » et de « new public management » ; la notion de bonne gouvernance est plutôt réservée aux pays du sud. Les institutions de Brettons Woods (B.M ; FMI) ont développé en effet la notion de bonne gouvernance après avoir constaté qu'il n'était pas possible de régler l'ensemble des problèmes des pays en voie de développement par des réformes économiques mais qu'il convenait de redonner aux questions publiques et sociales leur place dans les stratégies de développement. Un volet « bonne gouvernance » a donc été introduit dans les programmes des organismes internationaux de financement, notamment d'ajustement structurel, préconisant des réformes institutionnelles et la nécessité d'un service public efficace pour rendre efficace les marchés et le développement économiques(12).

Pour la banque mondiale, qui a été une des premières institutions à avoir mis en avant le concept de bonne gouvernance à partir de 1990, « la gouvernance est une affaire de management ou de réformes institutionnelles en matière d'administration, de choix de politique, d'amélioration de la coordination et de fourniture de services publics efficaces »(13). La gouvernance s'est aussi « les traditions et les institutions par lesquelles l'autorité est exercée dans un pays. Cela inclut le processus par lequel les gouvernements sont choisis, contrôlés et remplacés, la capacité du gouvernement à élaborer et mettre en place des politiques solides ainsi que le respect des citoyens et l'état des institutions gouvernantes leurs interactions économiques et sociales »

La banque mondiale endosse les principes de l'efficacité et de la responsabilisation et y réfère de manière prescriptive pour désigner les institutions et les pratiques politiques théoriquement nécessaires au développement. Elle associe la notion de gouvernance à une saine gestion du développement assurant un cadre prévisible et transparent de la conduite des affaires publiques et obligeant les tenants du pouvoir à rendre des comptes.

Le PNUD souligne d'emblée pour sa part le sens qu'il entend donner au concept de gouvernance « parce que la « bonne gouvernance » peut tout simplement signifier l'application de gestion efficace, nous au PNUD croyons avec Amartya SEN que la gouvernance dont il est question à cet égard (l'importance de la bonne gouvernance pour le développement humain) est une gouvernance démocratique et participative »(14). Il y a là tout un problème de valeur, du modèle de société et de la forme de l'Etat.

Cette conception comprend les mécanismes, processus et institutions grâce auxquelles les citoyens ou groupes articulent leurs intérêts, exerçant leur droits communs par la loi, remplissent leur obligation et négocient leurs différents.

« La bonne gouvernance se définit, parmi d'autres caractéristiques comme participative, transparente et responsable, elle est également efficace et équitable : elle favorise le respect de la légalité »(15). La bonne gouvernance se définit aussi comme « un ensemble d'institution sociétales qui représentent pleinement la population, qui sont reliées par un réseau solide de réglementation institutionnelle et de responsabilité (vis à vis du peuple en dernier ressort) et qui ont pour objectif de réaliser le bien être de tous les membres de la société »(16).

Ainsi donc, la bonne gouvernance intègre dans la perception des institutions internationales (B.M., PNUD...) et même pour les agences de coopération, des dimensions et des exigences particulières : démocratie locale, participation populaire à travers les associations et les ONG, transparence dans la gestion des budgets publics et lutte contre la corruption.

A titre d'exemple le traité de l'Union Européenne lie étroitement la politique de coopération au « développement et à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit ainsi qu'au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales » (Article 130).

En définitive le concept de gouvernance renvoie selon ses promoteurs à trois systèmes :(17)

- Le système politico administratif.
- Le système économique.
- La société civile.

Donc le développement économique et social ne peut se réaliser que grâce aux transformations de ces trois systèmes en vue d'une plus grande cohérence et d'une synergie dans le fonctionnement du système global. Ainsi les relations suivantes sont établies ou exigées pour une bonne gouvernance :(18)

- La relation entre gouvernance, démocratie et décentralisation introduit une dimension supplémentaire dont la signification est l'importance de la décentralisation pour le développement économique.

- La gouvernance est perçue comme la manière d'améliorer le fonctionnement du système politico-administratif effectivement en vigueur dans un pays donné en tenant compte des spécificités culturelles et économiques.

Les fondements conceptuels et opérationnels du « modèle de bonne gouvernance » se résumerait finalement dans :(19)

- La transparence dans la gestion des affaires publiques.
- La démocratisation et la participation de la société civile.
- La recherche systématique de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience organisationnelle.

Cette approche de la gouvernance n'est pas étrangère aux apports théoriques récents réalisés par le prix Nobel d'économies 1998 Amartya Sen pour lequel le progrès social et la démocratie sont des processus qui se renforcent mutuellement.

Selon Sen, la démocratie fait partie intégrante du développement, envisagé comme « un processus d'expansion des libertés réelles dont les personnes peuvent jouir. De cette façon l'expansion des libertés constitue à la fois la fin première et le moyen principal du développement »(20). Suivant la logique d'A SEN l'objectif est de faire du renforcement de la démocratie un moyen et une fin du processus de développement.

2 / L'Etat de la gouvernance en Algérie selon les indicateurs de la Banque Mondiale :

Depuis plus de deux décennies l'Algérie se débat dans un processus de transition douloureux qui est encore loin d'aboutir comme en témoigne la valeur des principaux indicateurs de gouvernance qui lui sont attribué par les institutions internationales.

Selon le rapport 2003 du PNUD sur le développement humain l'Algérie est classée dans les « pays prioritaires en matière de développement ». Ce rapport révèle que l'IDH a connu une nette régression. Rappelons que l'IDH est un indice synthétique de développement humain qui chiffre le niveau moyen atteint par un pays à travers 3 aspects essentiels (la longévité et la santé, l'instruction et l'accès au savoir, le niveau de vie moyen perçu à travers le PIB/hab). Chacun de ces aspects est mesuré par un indice. La somme arithmétique de ces 3 indices donne l'IDH du pays concerné. Les données sur lesquelles se base le PNUD sont fournies par la Banque Mondiale.

L'IDH établit pour 173 pays membres de l'ONU classe l'Algérie à la 107 place en 2003. Pour rappel l'Algérie était classée 106° en 2002 alors qu'elle était classée 100° en 2001 et ... 82° en 1994.

Ce classement traduit la régression du niveau de vie reflétée par la chute du PNB/ tête d'habitant sur une aussi longue période. Evalué à 2300\$ en 1980 il sera de l'ordre de 1580 en 1997 ; 1545 en 1998 et 1540 en 1999 et stagne depuis autour de cette valeur. Par ailleurs le salaire réel a chuté de 35% entre 1993 et 1997 et le pouvoir d'achat des cadres de 41% entre 1989 et 1995. De ce fait la pauvreté s'est considérablement élargie et on estime qu'elle concerne près de 40% de la population sur la base du seuil de pauvreté établi par la Banque Mondiale (500\$ par an et par personne)(21).

La Banque Mondiale a de son côté classé l'Algérie en 2001 dans la catégorie à « revenus les plus faibles ». L'écart de classement selon le PIB/hab. et selon l'IDH tels qu'il apparaît dans les rapports mondiaux 2001 et 2002 était de -26 en 1999 et -22 en 2000.

L'écart est relativement important, ce qui révèle un déséquilibre dans la répartition de la richesse et un problème dans l'allocation des ressources et dans leur efficacité ce qui signifie que les ressources dont dispose le pays et qui sont loin d'être négligeable si on tient compte des revenus des hydrocarbures, qui se chiffrent à plus de 14 Md \$ annuellement, sont mal gérées.

Ce qui exprime encore un autre critère à savoir la « productivité globale des facteurs » (P.G.F) qui est négative depuis au moins deux décennies « comme le souligne le rapport du Femise (22). Ce que confirme une étude réalisée par le FMI (12) selon laquelle le problème ne se situe ni dans l'insuffisance de l'investissement matériel ni dans celui du capital humain qui ont connu des taux assez élevés. Ainsi, si le capital humain et le capital physique ont augmenté plus vite que la production, il ne peut y avoir qu'une seule interprétation possible à savoir la croissance de la productivité des facteurs (PTF) (selon la terminologie du FMI) a été négative .

Il faut noter que la mesure de la P.G.F est la méthode économétrique la plus simple et la plus utilisée pour évaluer la performance passée et future de croissance d'une économie, les capacités de rattrapage vis à vis d'autres économies et les différences de niveau de revenu et de croissance..Pour la quantifier; les experts du FMI ont utilisé une fonction de production du type COBB-DOUGLAS avec capital humain et matériel et de travail en tant que facteurs de production. Plutôt que de produire une seule évaluation de la PTF, une série de données a été basée sur deux scénarios afin de conforter la validité des résultats obtenus :

- Le premier scénario (hypothèse basse) est fondé sur un rapport d'un tiers pour le capital matériel et de deux tiers pour le travail et le capital humain combinés. Ce scénario fournit une PTF particulièrement faible (- 2,1% annuellement en moyenne).

- Le second scénario (hypothèse forte) est fondé sur des estimations plus conservatrices de la croissance du capital humain (4,5% en moyenne, identique au capital matériel) et prend en compte une augmentation de la part du capital à une moitié.Même dans un tel scénario optimiste la croissance de la PTF reste négative (- 0,5% annuellement).

Algérie – Comptabilisation explicative de la croissance 1965/2000

	PTF (hyp- basse)	PTF (hyp- haute)	PIB	Capital matériel	Travail	Capital humain hyp-basse	Capital humain hyp-haute
1965/70	3,9	5,2	6,4	22	0,3	5,0	0,0
1970/75	-1,3	-0,2	5,2	7,1	3,3	9,1	4,1
1975/80	-4,6	-3,2	6,2	10,3	6,8	14,8	9,8
1980/85	-2,3	-0,9	5,2	5,3	9,5	9,0	6,3
1985/90	-4,2	-2,6	0,1	3,0	1,4	8,5	3,5
1990/95	-4,3	-2,1	0,3	1,0	3,5	9,0	3,7
1995/2000	-1,8	0,3	3,1	1,3	4,7	8,7	3,7
1965/2000	-2,1	-0,5	3,8	4,5	3,4	9,5	4,5

Source : FMI « Algérie country Repport »Mars 2003

Comme on peut le constater, la PTF de l'Algérie est devenue négative dans les années 1970 et l'est demeurée jusqu'au milieu des 1990. La croissance ralentie de l'économie Algérienne peut donc être attribuée à l'utilisation inefficace des facteurs de production plutôt qu'à une éventuelle insuffisance de capital humain ou matériel. Une légère amélioration de la croissance de la PTF est enregistrée en 1995 même si elle reste négative. Ce qui correspond à la période au cours de laquelle les autorités ont annoncé un programme de réforme (PAS) et ce qui est plus significatif les investissements dans le secteur des hydrocarbures ont augmenté. A l'heure actuelle la croissance reste trop faible pour créer suffisamment d'opportunités d'emploi pour une population active en croissance rapide.

Cette situation révèle un grave problème dans l'allocation des ressources et dans leur efficacité, ce qui signifie que les ressources dont dispose le pays et qui sont loin d'être négligeables (si on tient compte des revenus des hydrocarbures qui ont généré grâce à la fermeté des cours durant ces dernières années des réserves évaluées présentement à plus de 32 Milliard de Dollars) sont mal gérées. Ce qui pousse à s'interroger sur la question de la gouvernance.

C'est cette situation économique et sociale qui est saisie sur la base de critères objectifs (indicateurs quantitatifs) qui permet d'expliquer la perception de la gouvernance qui est fondée par contre sur des évaluations subjectives. Le rapport 2003 du PNUD avertit d'emblée qu'en la matière « le message central du R.M.D.H est le suivant : l'efficacité de la bonne gouvernance est la clé du développement humain ». Sur ce plan, l'Algérie est bien mal classée ce qui n'est guère étonnant même si on admet le biais de la subjectivité qui gouverne la méthode d'évaluation adoptée par la Banque Mondiale(23).

Cette méthode est fondée sur des indicateurs agrégés de gouvernance à partir d'un vaste ensemble de données provenant de 13 agences spécialisées surveillant de près différents aspects des institutions de gouvernance dans la quasi-totalité des 173 pays membres de l'ONU. Sur la base de la définition de la gouvernance adoptée 3 aspects essentiels y sont définis à savoir.

- 1- Le processus de sélection, contrôle et remplacement des gouvernements.
- 2- La capacité du gouvernement à formuler et à appliquer efficacement des politiques.
- 3- Le respect que portent les citoyens et l'Etat aux institutions régissant les interactions économiques et sociales.

Au total 31 indicateurs sont classés en 6 catégories correspondant à ces trois aspects fondamentaux de la gouvernance.

* Le processus de gouvernance comporte 2 catégories.

- Voix et responsabilité.
- Instabilité politique et violence.

* Deux catégories également pour la capacité du gouvernement

- efficacité du gouvernement.
- Qualité de la réglementation.

* Deux pour le respect de la légalité.

- Etat de droit.
- Corruption.

1- La catégorie « **Voix et responsabilité** » comporte un certain nombre d'indicateurs mesurant les différents aspects du processus politique, les libertés civiles, les droits politiques et l'indépendance des médias. Elle mesure donc la manière dont les citoyens d'un pays peuvent participer à la sélection des gouvernants, surveiller ceux-ci et demander des comptes.

2- La catégorie « **instabilité politique et violence** » combine elle aussi plusieurs indicateurs qui mesurent la manière dont est perçue la probabilité d'une déstabilisation et d'un renversement de gouvernement par voie institutionnelle ou par recours à la violence.

3- « **L'efficacité du gouvernement** » combine dans un seul indice la perception de la qualité du service public, la qualité de la bureaucratie, la compétence des fonctionnaires, l'indépendance de la fonction publique des pressions politiques et la crédibilité du gouvernement. Cet index est orienté

vers les inputs requis pour que le gouvernement soit en mesure de produire et d'appliquer de bonnes politiques et d'assurer un bon service public.

4- « **L'Etat de droit** » est composé de plusieurs indicateurs qui mesurent le degré de confiance qu'ont les citoyens dans les règles conçues par la société et la manière dont ils s'y conforment. Ces indicateurs comprennent les perceptions relatives à la criminalité violente et non violente, l'efficacité et l'équité de l'appareil judiciaire et le respect des contrats et conventions. L'ensemble de ces indicateurs détermine la réussite d'un Etat dans l'établissement d'un environnement dans lequel des règles justes et équitables forment la bases de relations économiques et sociales.

5- « **La qualité de la régulation** » est orientée vers les politiques stricto-sensu. Ce critère inclut les mesures des politiques anti-libérales telles que le contrôle des prix ou une supervision bancaire inadéquate ainsi que la charge imposée par une réglementation excessive dans des domaines tels que le commerce extérieur et le développement des affaires.

6- « **Le niveau de corruption** » indique les perceptions de la corruption définie en tant qu'utilisation de la puissance publique à des fins d'enrichissement privé. En dépit de cette définition lapidaire, l'évaluation de ce phénomène (qui exprime sans doute le mieux l'état de mal gouvernance) est nuancée, allant de la fréquence des « paiements additionnels pour obtenir qu'une chose soit faite » en passant par les impacts de corruption sur l'environnement des affaires jusqu'à la détermination de la « grande corruption » sur la scène politique ou la tendance des élites à la « prédation d'état ». L'existence de la corruption est souvent la manifestation d'un manque de respect tant du corrupteur (généralement une personne privée ou une firme) que du corrompu (en général un fonctionnaire) pour les règles qui gouvernent les relations et de ce fait représente un échec de gouvernance selon la définition de la Banque mondiale.

Tous ces indicateurs se fondent sur des perceptions c'est à dire sur l'opinion des experts concernant chaque aspect d'où leurs caractères subjectifs qui provoquent souvent des controverses autour de leur degré d'objectivité. Ces indicateurs sont exprimés par des chiffres allant de -2,5 à +2,5 (le chiffre le plus élevé étant le plus favorable) et sur une échelle comparative allant de 0 à 100. Si on se réfère donc à l'étude de la Banque Mondiale qui constitue une référence en la matière on remarque la nette faiblesse de la gouvernance en Algérie.

	0 - 100	-2,5 to +2,5
1- Voix et responsabilité	20,2	- 0,96
2- Instabilité politique et violence	09,7	- 1,54
3- Efficacité du gouvernement	32,5	- 0,59
4- Qualité de la régulation	34	0,54
5- Etat de droit	31,1	- 0,54
6- contrôle de la corruption	31,4	- 0,70

Source : construit par nous même sur la base des données de la Banque Mondiale
« Governance Indicators » 2003

L'Algérie est ainsi classée dans le dernier quart du classement des 173 pays membres de l'ONU en matière d'efficacité du gouvernement, de qualité de la régulation et de l'Etat de droit, ainsi que du contrôle de la corruption. Beaucoup moins pour l'indicateur voix et responsabilité. Quant à l'indicateur « instabilité politique et violence » il situe l'Algérie parmi les pays les plus instables et où règne la violence.

Il est vrai que l'Algérie a traversé une période qui justifie incontestablement cette perception. Cependant la situation s'est nettement améliorée sur ce plan et cette perception n'est plus de mise.

Même si ce classement est quelque peu sévère comme le dénonce le CNES(24) qui affirme que « l'on semble attacher plus de poids à des appréciations d'ONG étrangères (ou nationales) qui n'ont pas fait la preuve de leur objectivité et dont la neutralité est souvent contestée, qu'à l'information directe fournie à partir de faits et de réalités tangibles... » il n'en demeure pas moins qu'il exprime, même si c'est de manière quelque peu appuyée une situation générale bien réelle. La

situation de la gouvernance en Algérie éclaire parfaitement l'affirmation qu'il existe un rapport étroit entre d'une part la nature et la qualité de la gouvernance d'un pays et d'autre part la réussite ou l'échec des efforts que celui-ci déploie pour promouvoir le développement humain, à supposer même que ces efforts soient déployés »(25).

CONCLUSION :

Pour conclure ce modeste exposé nous pouvons affirmer qu'en Algérie, comme dans de nombreux pays à travers le monde, la problématique de la bonne gouvernance se pose avec acuité. Celle-ci bute manifestement sur celle de la réforme de l'Etat et du pouvoir et plus globalement sur la mise en œuvre des mécanismes au principe d'une réelle transition démocratique. Cette problématique a depuis longtemps été posée en Algérie(26), depuis le défunt président H. BOUMEDIENNE qui affirmait vouloir construire un Etat et des institutions qui survivront aux hommes et aux événements jusqu'à l'actuel président A. BOUTEFLIKA qui a constitué une commission nationale de réflexion sur la réforme de l'Etat. Mais toute réforme est vouée à l'échec si la question du pouvoir constitutive du politique est niée ce qui a été apparemment le cas dans toutes les réformes qui ont été initiées à ce jour dans le pays... Certes des changements ont été accomplis, mais beaucoup reste à faire pour asseoir les principes d'une bonne gouvernance.

BIBLIOGRAPHIE :

- (1) OE. SENARCLENS; HEWITT De ALCANTARA; MERRIEN; STOKER...
- (2) F.X MERRIEN:« De la gouvernance et des Etats providence contemporains » RISS, 1998.
- (3) J.G. MARCH et J.P. OLSEN : « Démocratie Gouvernance » New-York free Press
- (4) L. OUELLET: « Gouvernance et rôles changeants de l'Etat moderne »
communication au séminaire sur la gouvernance au Burkina Faso- Novembre 1994.
- (5) Dossier Documentaire « Sommet mondial sur le développement durable »
Johannesburg 2002-fiche n°10.
- (6) BANQUE MONDIALE : « Governance and Development » Washington D.C. 1992.
- (7) NZONGOLA NTALAJA : « Gouvernance et développement »FAFO – Oslo – 2003.
- (8) PNUD : « Reconceptualizing governance » New York 1997.
- (9) PNUD op cite
- (10) B. JESSOL : « L'essor de la gouvernance et ses risques d'échec :
le cas du développement économique »RISS, Mars 1998.
- (11) HEWITT DE ALCANTARA:« Du bon usage du concept de gouvernance »
RISS, Mars 1998.
- (12) HEWITT DE ALCANTARA : Op.cité.
- (13) A. SEN : « Développement as Freedom » Alfred A. Knopf, New York 2001
- (14) K. AÏT ZIANE et H. AMIMI : « Quelques appréciations sur la pauvreté en Algérie »
Revue « Economie et Management »N° 2 Mars 2003 – Tlemcen.
- (15) FEMISE : « Rapport 2002 sur le partenariat Euro-Méditerranéen »
- (16) FMI : « Algeria country Report » Mars 2003
- (17)D.KAUFMANN ; A. KRAAY; P. ZAÏDO-LOBATON : « Gouvernance Matters »
Banque Mondiale. 1999.
- (18)CNES : « Rapport sur le développement humain 2001 » Alger 2002.
- (19) Banque Mondiale : Op.cit.
- (20) A. DAHMANI : « L'Algérie à l'épreuve : économie politique des réformes
1980-1997 » Ed. Casbah- Alger 1999.